



PROGRAMME DE FORMATION

CONDUITE SUPPERVISÉE À LA CATEGORIE B DU PERMIS DE CONDUIRE

1) Préambule

Le permis B permet la conduite de :

- Véhicules dont le PTAC (poids total en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affecté au transport des personnes ou des marchandises,
- Véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).

Le permis B autorise à conduire les mêmes véhicules avec une remorque :

- Si le PTAC de la remorque est \leq à 750 kg
- Si le PTAC de la remorque + PTAC du véhicule tracteur est \leq 3,5 tonnes

2) Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise des compétences en matière de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.



3) L'organisme de formation

Raison sociale : **SAS EUGENE FORMATION**
Adresse : **8 PLACE Marché aux pots 67600 SELESTAT**
Adresse électronique : **autoecole@eugeneformation.com**
Téléphone : **03/90/57/59/48 ou 03/88/92/06/89**
Siret : **34036524600016**
Agrément préfectoral : **E 1406700130**
Code NAF : **8553 Z**
Co Gérant : **BERGER Jérôme et Lienhart Pascale**
Responsable des relations avec les élèves : **Lienhart Pascale**

4) Les pré-requis

- Avoir minimum 18 ans
- Être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR

5) Le public visé

- Tous publics

6) La durée de la formation

- 20 heures (minimum légal obligatoire)

7) Les objectifs de la formation

- Une **évaluation de départ** afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation
- **Une formation théorique** : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes :
 - Dispositions légales en matière de circulation routière
 - Le conducteur
 - La route
 - Les autres usagers de la route
 - Réglementation générale et divers
 - Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
 - Eléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
 - Equipements de sécurité des véhicules
 - Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

SAS AUTO ECOLE EUGENE
Siret : 34036524600016
Agrément : E1406700130
APE : 8553Z



- **Une formation pratique** comprenant mise en situation et théorie de la conduite avec le programme suivant :

Référentiel à la mobilité citoyenne (REMC)	
Compétences générales	Compétences
1. Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures • Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir • Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire • Démarrer et s'arrêter • Doser les accélérations et les freinages à diverses allures • Utiliser la boîte de vitesses • Diriger la voiture en avant en ligne droite, en courbe en adaptant allure et trajectoire • Regarder autour de soi et avertir • Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité
2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales.	<ul style="list-style-type: none"> • Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte • Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation • Adapter l'allure aux situations • Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité • Tourner à droite et à gauche en agglomération • Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire • S'arrêter et stationner en épi, en bataille en créneau
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluer et maintenir les distances de sécurité • Croiser, dépasser et être dépassé • Passer des virages et conduire en déclivité • Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie • S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide • Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense • Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites • Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre un itinéraire de manière autonome • Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie • Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer • Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir • Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules • Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence • Pratiquer l'écoconduite



8) Dispositifs de suivi

- Livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire.

9) Validation des acquis

- Validation de l'attestation de fin de formation initiale (AFFI) à l'auto-école par un enseignant.
- Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

10) Formateur

- Formateur diplômé BEPECASER ou TITRE PROFESSIONNEL D'ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIERE.

11) Conditions d'accès

On peut choisir la conduite supervisée :

- Soit au moment de la signature du contrat à l'auto-école
- Soit après l'obtention de l'attestation de fin de formation initiale

Pour y accéder, il faut :

- Avoir réussi le code de la route
- Avoir suivi une formation pratique avec un enseignant de l'école de conduite (20 heures minimum)
- Avoir bénéficié d'une évaluation favorable de la part de son enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Après la phase de formation initiale, le candidat doit :

- a) Avoir obtenu un accord préalable écrit de la société d'assurances sur l'extension de garantie nécessaire pour la conduite du ou des véhicules utilisé(s) au cours de la future phase de conduite supervisée.

Cet accord précise le ou les noms des accompagnateurs autorisés par la société d'assurances à avoir cette fonction.

Il est joint au contrat de formation de l'élève, qui précise les obligations relatives à la fonction d'accompagnateur et les conditions spécifiques à la conduite supervisée, ou à l'avenant au contrat de formation, si le choix de la conduite supervisée a été décidé après la conclusion du contrat.

- b) Avoir obtenu l'attestation de fin de formation initiale (AFFI). Un exemplaire est transmis à la société d'assurances par le souscripteur du contrat de formation.



12) Qui peut être accompagnateur ?

L'accompagnateur doit :

- Être titulaire du permis B (permis automobile) depuis au moins cinq ans sans interruption
- Avoir obtenu l'accord de son assureur
- Être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite

Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

13) Comment se déroule la conduite supervisée ?

La conduite supervisée se déroule avec un accompagnateur.

Cette période débute par un rendez-vous préalable qui a lieu en présence de l'enseignant et du futur accompagnateur, au moment où l'enseignant estime que l'élève est prêt à conduire avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

À savoir

La durée du permis probatoire est de trois ans (comme pour la filière classique) : les nouveaux titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre trois ans sans infraction avant d'en obtenir 12.

Le candidat ne bénéficie pas nécessairement de tarif préférentiel sur son assurance "jeune conducteur".

14) Les épreuves d'examen

L'examen théorique général

L'épreuve se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé, l'école de conduite se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM.

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

L'examen pratique :

À compter du 1er août 2014, elle est réalisée par un Inspecteur des permis de conduire et de la sécurité routière sur le véhicule de l'établissement d'enseignement.

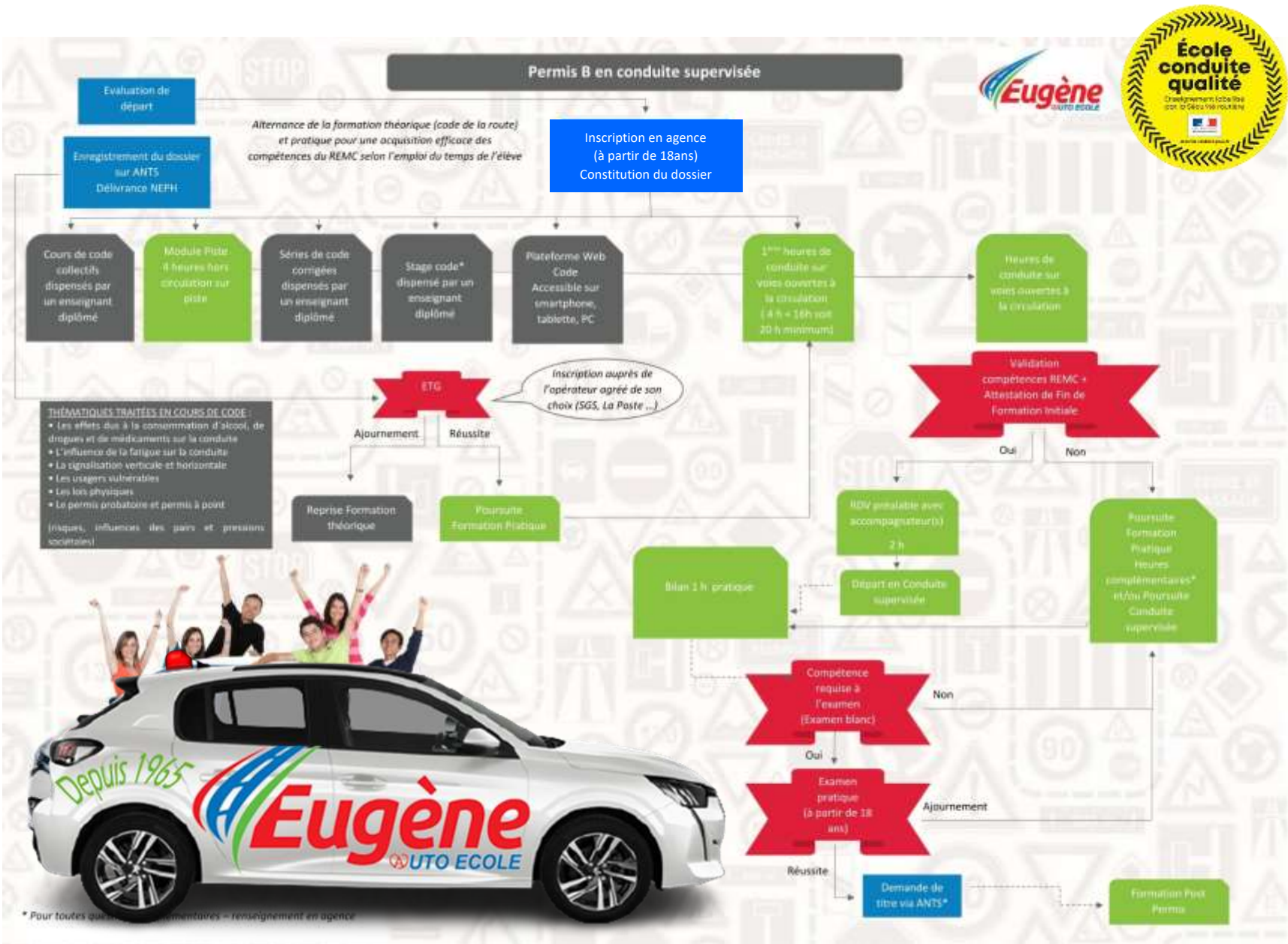
L'épreuve dure 32 minutes. Elle comprend :

- La vérification de la recevabilité des documents d'examen



- L'accueil du candidat, la vérification de son identité et s'il a suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, de son attestation de fin de formation initiale
- La présentation de l'épreuve par l'examineur
L'installation au poste de conduite
- Les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat
Une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes
- La réalisation d'un test de la vue
- La réalisation de manœuvres particulières à tester en relation avec la sécurité routière (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière)
- Des questions portant notamment sur la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule et sur les premiers secours
- La mise en action d'un accessoire ou commande d'accessoire en cours de circulation
- L'établissement du certificat d'examen du permis de conduire.

Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner accompagne les élèves pour l'épreuve pratique



SAS AUTO ECOLE EUGENE
 Siret : 34036524600016
 Agrément : E1406700130
 APE : 8553Z